DEMANDE DE

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Tél : 03 27 95 95 00
Fax : 03 27 92 98 64
www.mairie-en-ligne.com

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi
de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Mardi de 10h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai
www.lambreslezdouai.fr

DEMANDE DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008
Décret n° 2010-1631 du 23 décembre 2010

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation française financée par le Conseil Général et versée par la Caisse d'Allocation Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole, aux personnes sans ressources ou ayant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret.

Conditions d'obtention :

Le RSA varie en fonction des revenus et de la composition du foyer, il faut :

- résider en France,
- être français ou remplir les conditions de situation régulière en France,
- avoir 25 ans ou plus,
- pour les moins de 25 ans : attendre un enfant ou avoir une charge familiale ou, sans enfant : avoir travaillé au moins 2 ans à temps plein, soit 3.214 heures, dans les 3 dernières années.

Formalités :

- possibilité de retirer le dossier de demande :

- au Centre Communal d'Action Sociale,
- à l'assistante sociale : permanence en mairie

Instruction de la demande :

Les dossiers sont instruits par la référente RSA du secteur de LAMBRES qui les transmet à la CAF sous 10 jours.